

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 14 novembre 2009

Conseillers en fonction : **10**

Conseillers présents : **9**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

SEANCE du 20 novembre 2009.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Nathalie GEIGER

Les conseillers : Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ et Philippe KLEIN.

Absent excusé : Marcel NORTH.

Objet : Modification budgétaire n° 2.

Le maire informe le conseil municipal que suite à la décision du conseil municipal d'acquiescer pour l'école, l'équipement informatique conforme au cahier des charges «Ecoles Numériques Rurales », il faut inscrire au budget les ressources nécessaires à cet investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, autorise le maire à modifier le budget comme suit :

Dépenses :

C/2151 - 20 : (Travaux de voiries) - **11 000 € (en moins)**

C/2183 - 11 : (Ecole) **14 000 €**

Recettes :

C/7478 **3 000 € (subvention selon convention)**

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 20 novembre 2009.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 24 novembre 2009.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 14 novembre 2009

Conseillers en fonction : **10**

Conseillers présents : **9**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

SEANCE du 20 novembre 2009.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Nathalie GEIGER

Les conseillers : Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ et Philippe KLEIN.

Absent excusé : Marcel NORTH.

Objet : Ecoles numériques rurales

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que,

1. l'Inspection Académique du Bas-Rhin met en place un ensemble d'équipements, de ressources et de service issu du plan de relance initié par le Ministre de l'Education Nationale et destiné aux écoles rurales pour le développement des usages pédagogiques utilisant les TICE (technique informatique de élèves) dans les écoles
2. Le dossier de candidature présenté par la commune de Wintzenheim est conforme au cahier de charge
3. L'Education Nationale verse une subvention de **9 000,00 €** pour l'achat du dispositif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents

1. D'autoriser le Maire à signer la convention avec l'Inspection Académique du Bas-Rhin
2. De retenir l'offre de la société DB6 de Mulhouse d'un montant de **HT 11 325,00 € (soit TTC 13 544,70 €)** pour la fourniture et l'installation des équipements conformément au cahier de charge.
3. D'inscrire au budget (par décision modificative) les ressources nécessaires à cet investissement.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 20 novembre 2009.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 24 novembre 2009.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 14 novembre 2009

Conseillers en fonction : **10**

Conseillers présents : **9**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

SEANCE du 20 novembre 2009.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Nathalie GEIGER

Les conseillers : Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ et Philippe KLEIN.

Absent excusé : Marcel NORTH.

Objet : Subvention pour un séjour en classe de découverte du 18 au 22 janvier 2010 au centre Bel Air de Cieux (88).

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la lettre de Mlle SIMON Professeur des écoles de la classe de CM1 du RPI, sollicitant une aide financière en vue d'une participation à une classe découverte ayant lieu du 18 au 22 Janvier 2010 au centre Bel Air de Cieux (88). Ce séjour concerne quatre enfants de Wintzenheim.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de participer à hauteur de 7 € par enfant et par nuit et d'inscrire une dépense de 112 € au C/65738 « autres subventions à répartir après délibération).

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 20 novembre 2009.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 24 novembre 2009.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 14 novembre 2009

Conseillers en fonction : **10**

Conseillers présents : **9**

Secrétaire de séance : Patrick Gresser.

SEANCE du 20 novembre 2009.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Nathalie GEIGER

Les conseillers : Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ et Philippe KLEIN.

Absent excusé : Marcel NORTH.

Objet : Concours du Receveur municipal, attribution d'indemnités de conseil

Le Conseil municipal ;

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1989 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à BARDON Pierre, Receveur municipal.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 20 novembre 2009.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 24 novembre 2009.

Le Maire
Alain NORTH